



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Comité permanent des pêches et des océans

FOPO • NUMÉRO 046 • 1^{re} SESSION • 41^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le mardi 16 octobre 2012

Président

M. Rodney Weston

Comité permanent des pêches et des océans

Le mardi 16 octobre 2012

•(0855)

[Traduction]

Le président (M. Rodney Weston (Saint John, PCC)): La séance est ouverte. Je veux souhaiter la bienvenue à nos invités qui reviennent témoigner de nouveau.

Oui, monsieur MacAulay.

L'hon. Lawrence MacAulay (Cardigan, Lib.): Monsieur le président, j'aimerais déposer ma motion sur la Région des lacs expérimentaux avant que la réunion ne débute. Étant donné l'importance de cette initiative qui contribue à l'élaboration de politiques gouvernementales, j'espère que les membres sont prêts à ce que j'aïlle de l'avant et que l'on traite de cette question immédiatement.

Le président: M. MacAulay a donné un avis adéquat pour le dépôt de sa motion devant notre comité.

Je demande à M. MacAulay s'il veut présenter sa motion tout de suite.

L'hon. Lawrence MacAulay: Monsieur le président, puisque la Région des lacs expérimentaux a fourni aux décideurs publics du Canada et de l'étranger des recherches scientifiques uniques et exceptionnelles pendant plus de 40 ans dans des domaines comme l'aquaculture et les écosystèmes d'eau douce, et compte tenu du très court délai dans lequel le ministère des Pêches et des Océans décidera de la restauration, de la fermeture ou du transfert de la RLE à une tierce partie, je propose que le Comité permanent des pêches et des océans entreprenne immédiatement une étude sur la RLE, les recherches effectuées sur le terrain, leurs répercussions sur les politiques publiques et les possibles conséquences de la fermeture, de la restauration ou du transfert du site à une tierce partie.

Le président: Merci, monsieur MacAulay.

Allez-y, monsieur Kamp.

M. Randy Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission, PCC): Conformément à nos habitudes, je pense que nous devrions passer à huis clos pour débattre de cette motion.

Le président: Il a été proposé que le comité passe à huis clos pour débattre de la motion.

L'hon. Lawrence MacAulay: Je ne suis pas d'accord.

M. Robert Chisholm (Dartmouth—Cole Harbour, NDP): Monsieur le président, une motion a été présentée.

Le président: M. Kamp propose que le comité passe à huis clos pour les travaux du comité en vue de discuter de la motion de M. MacAulay.

Il y a égalité des voix. Mon vote est du côté du parti ministériel et, par conséquent, nous allons passer à huis clos.

(La motion est adoptée.)

[La séance se poursuit à huis clos.]

[La séance publique reprend.]

•(0915)

Le président: Nous reprenons nos travaux.

Je veux profiter de cette occasion pour souhaiter de nouveau la bienvenue aux témoins à notre séance. Nous vous sommes véritablement reconnaissants d'avoir pris le temps pour faire un exposé au comité et répondre aux questions des membres du comité. Je sais que des études récentes ont été publiées, et nous avons hâte d'écouter ce que vous avez à dire sur ces résultats.

M. Burden, M. Mandrak et Mme Cudmore, je ne sais pas qui va d'abord prendre la parole.

Monsieur Burden, la parole est à vous. Peut-être voudrez-vous nous présenter les associés qui vous accompagnent aujourd'hui.

[Français]

M. David Burden (directeur général régional par intérim, Région centre et arctique, ministère des Pêches et des Océans): Merci, monsieur le président.

Mesdames et messieurs membres du comité, j'ai le plaisir d'être ici pour traiter du mandat de Pêches et Océans Canada en ce qui a trait à notre contribution à la protection des Grands Lacs contre la carpe asiatique. Mon nom est David Burden et je suis le directeur général régional par intérim de la Région centre et arctique du ministère des Pêches et des Océans du Canada.

[Traduction]

Aujourd'hui, je suis accompagné de Becky Cudmore et de Nick Mandrak. Ce sont les experts des sujets que nous allons aborder aujourd'hui. Ils présenteront un aperçu du travail qu'ils ont fait relativement à la carpe asiatique dans les Grands Lacs avec nos collègues canadiens ainsi que ceux qui se trouvent de l'autre côté de la frontière.

Avant que je demande à Becky de vous présenter un aperçu du travail qui a été réalisé sur l'évaluation binationale des risques, j'aimerais prendre quelques minutes pour vous donner un peu de contexte et vous présenter brièvement une partie du travail que nous faisons et qui je pense pourra intéresser le comité et avoir un lien avec votre étude. Ensuite, nous serons prêts à répondre à vos questions et à y répondre dans la mesure de nos connaissances.

Les espèces aquatiques envahissantes, comme la carpe asiatique, constituent une menace importante pour les pêches du Canada, puisqu'elles mettent à risque des économies et des emplois régionaux qui découlent de ces pêches commerciales, du tourisme et des activités récréatives. Même si actuellement il n'y a aucune carpe asiatique dans les eaux canadiennes, de l'ADN de carpe asiatique a été trouvé au nord de la barrière électrique de rétention du poisson dans le canal d'évacuation sanitaire et de navigation de Chicago. Un autre risque découle du fait que des carpes asiatiques vivantes ont été interceptées aux frontières du Canada en provenance des États-Unis pour l'industrie du commerce du poisson vivant.

En 2010, le MPO, en collaboration avec des agences étasuniennes, a entrepris une évaluation binationale des risques pour les deux espèces de carpe asiatique figurant en tête de liste des priorités, il s'agit de la carpe à grosse tête et de la carpe argentée. Le MPO a engagé environ 415 000 \$ pour financer cette évaluation afin d'orienter les activités de prévention, de surveillance et de contrôle des Canadiens et des Américains pour l'ensemble des Grands Lacs et pour recenser les zones vulnérables.

Le 28 mai 2012, le ministre Ashfield, au nom du gouvernement du Canada, a annoncé des fonds s'élevant à 17,5 millions de dollars sur cinq ans pour protéger les Grands Lacs contre la carpe asiatique. Ces fonds ont été répartis dans quatre activités clés: la prévention, la détection et l'intervention rapide, la gestion et les mesures de lutte.

Le MPO s'emploie également à élaborer des propositions réglementaires visant l'importation d'espèces aquatiques envahissantes vivantes comme la carpe asiatique. En juin 2012, le MPO a été invité à se joindre au Comité de coordination régional de la carpe asiatique, qui est responsable de coordonner les activités dans ce qui touche le cadre de contrôle stratégique américain de la carpe asiatique à tous les échelons du gouvernement américain tant à l'échelle des États qu'à l'échelle fédérale. Le comité a pour objet d'empêcher les préjudices environnementaux et économiques dans la région des Grands Lacs qui pourraient découler de l'apparition de ces espèces envahissantes.

Finalement, plus près de nous, nous avons travaillé avec nos collègues du sud de la frontière ainsi que ceux de l'Ontario et du Centre des espèces aquatiques envahissantes de Sault Ste. Marie pour mettre sur pied un forum canadien de la carpe asiatique semblable à ceux qui ont eu lieu aux États-Unis. Ce forum organisera des activités sur l'ensemble du bassin pour lutter contre l'introduction et l'établissement de la carpe asiatique dans les Grands Lacs. Il aura lieu le 8 novembre au Palais Royal à Toronto, et des organismes des deux côtés de la frontière, des organismes non gouvernementaux et le public pourront y assister.

Vous ayant maintenant présenté un peu de contexte et d'information, je cède maintenant la parole à Becky afin qu'elle puisse vous présenter les détails de l'évaluation binationale des risques.

● (0920)

Mme Becky Cudmore (conseillère principale science, Région du Centre et de l'Arctique, Laboratoire des Grands Lacs pour les pêches et les sciences aquatiques, Burlington, ministère des Pêches et des Océans): Merci beaucoup.

J'ai un document d'exposé, et si vous passez à la deuxième diapositive vous verrez un bref aperçu de l'évaluation des risques pour les espèces aquatiques envahissantes. La première étape consiste à examiner la probabilité d'introduction d'une espèce, tout en tenant compte des chances qu'elle arrive et, qu'elle survive, qu'elle s'établisse et qu'elle se propage. Le deuxième volet d'une évaluation des risques consiste à déterminer l'ampleur des conséquences

advenant l'introduction fructueuse d'une espèce. Lorsque l'on combine ces deux éléments, on obtient le risque écologique que représente cette espèce à l'écosystème.

Prochaine diapositive. L'évaluation des risques de la carpe à grosse tête et de la carpe argentée a été réalisée par des experts du MPO, du U.S. Geological Survey et de la Commission des pêcheries des Grands Lacs. Cette ébauche a été présentée à une réunion d'experts binationaux, d'experts en matière d'espèces envahissantes de poisson dulçaquicole spécialistes en évaluation des risques ou l'expert spécialiste de la modélisation de la menace des espèces envahissantes.

L'évaluation par les pairs s'est faite à la suite d'un processus d'examen rigoureux pour l'obtention de conseils scientifiques établis par le MPO, qui se fonde sur les principes de formulation de conseils scientifiques sur l'efficacité du gouvernement. Un compte rendu et un rapport d'avis scientifiques ont été réalisés, de manière à produire des résultats rigoureux, transparents et défendables scientifiquement, y compris une évaluation des risques réels rédigés par moi, M. Mandrak et nos collègues américains.

Je vais parler de certains résultats clés pour chacune des étapes du processus d'évaluation des risques.

Deux catégories de voies d'accès potentielles ont été recensées et évaluées: les connexions physiques et la mise en liberté d'espèces par les humains. Le point d'entrée le plus probable pour les Grands Lacs consiste en une connexion physique existante dans un plan d'eau déjà envahi, soit dans la voie maritime du secteur de Chicago, qui est relié au lac Michigan. Je dois signaler que cette voie maritime est constituée de toute une panoplie de connexions par des plans d'eau et qui ne comprend pas uniquement le canal d'évacuation sanitaire et de navigation de Chicago. D'autres connexions physiques existent mais on a établi qu'elles constituent un risque plus faible. Le secteur commercial représente une plus grande incertitude pour notre évaluation, et il faudrait obtenir davantage d'information afin d'avoir une évaluation plus juste.

Dans les résultats clés pour la survie, nous avons constaté qu'il y a assez de nourriture et d'habitats adéquats dans l'ensemble des cinq Grands Lacs, surtout dans le lac Érié, pour que ces poissons puissent y survivre et y passer l'hiver. Ces espèces s'alimentent des ressources disponibles. Elles consomment une vaste gamme de sources d'aliments, y compris les débris qui se trouvent au fond et les pseudo-fèces des moules zébrées afin de survivre. Les pseudo-fèces sont les déjections biologiques produites par les moules zébrées.

Le résultat clé quant à l'établissement de la carpe asiatique tient compte du fait qu'elles ont besoin de rivières pour la fraie, et nous avons trouvé qu'il existe des conditions de fraie adéquates dans au moins 49 rivières canadiennes. De nombreuses terres humides réparties dans l'ensemble des bassins des Grands Lacs peuvent fournir d'excellentes nurseries pour les jeunes carpes asiatiques. Nous avons également constaté qu'une croissance positive de la population aurait lieu dans les Grands Lacs et qu'il suffirait d'aussi peu que 10 femelles adultes et de 10 mâles adultes pour que les carpes aient plus de 50 p. 100 des chances de se reproduire fructueusement tous les ans. Pour ce faire, les poissons doivent être en mesure de se retrouver les uns les autres dans les habitats de fraie adéquats, mais puisqu'ils ont tendance à se rendre dans les rivières pour frayer, je pense que cela serait possible.

Je vais maintenant passer au résultat clé pour la propagation. À la suite d'une introduction dans un seul lac, ces espèces pourraient se propager aux autres lacs dans moins de 20 ans. La propagation serait plus rapide dans les lacs Michigan, Huron et Érié et peut-être aussi dans le lac Supérieur. Tandis que la propagation dans le lac Ontario serait plus lente puisque le lac Érié présente un habitat extrêmement adéquat et que ces espèces seraient moins susceptibles de quitter ce lac.

Je vais maintenant vous présenter les résultats clés pour les conséquences. Les poissons planctonophages, le plancton étant de très petits animaux et de minuscules plantes dans la colonne d'eau, des poissons comme l'aloise noyer et le poisson taureau seraient forcés à concurrencer les espèces envahissantes pour leur principale source d'aliments. Les carpes à grosse tête ont des adaptations très spécialisées pour la consommation du plancton. Elles ont par ailleurs un appétit vorace. Elles consomment jusqu'à 40 p. 100 de leur poids quotidiennement. Cela réduira considérablement le nombre de poissons autochtones dans la région des Grands Lacs et aura des répercussions sur cet élément délicat et important du réseau trophique. Par la suite, la réduction du nombre de poissons indigènes causerait une diminution du nombre de poissons prédateurs comme la perchaude et le doré jaune.

Passons aux résultats clés pour le risque global, si l'on ne prend aucune mesure additionnelle, le risque écologique global que la carpe à grosse tête pose pour les Grands Lacs est élevé, et ce plus particulièrement pour les lacs centraux, soit les lacs Huron, Michigan et Érié. Et les répercussions augmenteront au fil du temps.

• (0925)

L'importance de l'impact de la carpe à grosse tête dans les Grands Lacs dépend directement de son établissement. Par conséquent, il est crucial d'empêcher cet établissement.

Pour le Canada, où la carpe asiatique n'est pas encore établie, nous devons mettre l'accent sur la prévention de son introduction. C'est l'élément moteur du nouveau programme de lutte contre la carpe asiatique dont M. Burden vous a parlé.

Je serai heureuse de répondre à vos questions.

Le président: Merci beaucoup.

La première à poser des questions aujourd'hui sera Mme Davidson.

Mme Patricia Davidson (Sarnia—Lambton, PCC): Merci beaucoup, monsieur le président, et merci à chacun de nos témoins de revenir nous rencontrer aujourd'hui. Nous essayons de mettre un terme à notre étude et nous estimons que nous avons absolument besoin de discuter de l'évaluation des risques encore une fois avant de pouvoir terminer notre étude.

Becky, en terminant, vous avez parlé du mode de prévention. Nous savons que vous et votre collègue avez parlé d'une somme de 17,5 millions qui a été annoncée en mai de cette année en vue d'être affectée aux catégories de la prévention, de la détection précoce, de l'intervention rapide et de la gestion et du contrôle. Vous avez dit que la prévention était extrêmement importante. Qu'en est-il des initiatives de prévention? Et est-ce que la prévention est au coeur de ce financement de 17,5 millions de dollars?

Mme Becky Cudmore: Le volet principal du programme de lutte contre la carpe asiatique portera sur la prévention. C'est la meilleure façon et la façon la plus efficace d'utiliser les fonds en ce qui a trait à toute espèce aquatique envahissante et surtout celle qui nous intéresse, puisqu'elle ne se trouve pas encore au Canada à l'heure actuelle. Il faut concentrer nos efforts pour empêcher son arrivée afin

que nous n'ayons pas à prendre les mesures des étapes subséquentes soit au terme de l'établissement, de la propagation et des répercussions.

Nous allons travailler avec les États-Unis parce que c'est là que se trouvent les plans d'eau déjà envahis. Il était très important pour nous de faire partie de leur groupe de coordination afin que nous ayons une voix à leur table de discussion pour ce qui est des activités qui seront entreprises pour empêcher l'arrivée des carpes par ces voies d'eau particulières.

Il était très important pour nous de faire en sorte de bien comprendre toutes les voies d'accès existantes pour l'ensemble des Grands Lacs afin que nous ne nous concentrons pas uniquement sur une voie d'accès et en ignorent d'autres.

En recensant toutes les voies d'accès, nous sommes en mesure de déterminer lesquelles nous contrôlons. Nous avons le contrôle sur le secteur commercial et sur ce qui devrait être admis à la frontière. Le programme mettra également l'accent sur une meilleure compréhension des caractéristiques du commerce de poissons vivants. Il est illégal d'importer des carpes asiatiques en Ontario et de conserver ces poissons vivants, mais nous savons bien que les gens commettent des infractions de sorte que nous allons travailler avec l'Agence des services frontaliers du Canada et la province de l'Ontario pour surveiller cette voie d'accès plus précisément.

• (0930)

Mme Patricia Davidson: Quand vous avez parlé de la prévention, vous avez dit que la voie maritime du secteur de Chicago était la voie d'accès la plus importante pour les carpes asiatiques. Vous avez également mentionné qu'il y avait deux gouvernements et pays distincts. Comment travaillons-nous avec les États-Unis? Comment pouvons-nous le mieux les soutenir et les inciter — peut-être à établir une barrière physique ou un autre dispositif — mais comment le faisons-nous? Quelle est la meilleure façon de procéder selon vous?

M. David Burden: J'ai pu constater pendant toutes les années que j'ai travaillé sur ce dossier énormément de collaboration et l'établissement d'une approche tout à fait intégrée. Notre participation au comité de coordination régionale de la carpe asiatique est un pas dans la bonne direction. Nous avons toujours été à la périphérie des discussions. Lorsque John Goss nous a approchés ainsi que le ministre pour que des fonctionnaires canadiens, y compris de l'Ontario, participent aux discussions, cela vous donne une bonne idée du niveau de collaboration qui était nécessaire pour passer à la prochaine étape. Le travail réalisé par Becky, Nick et leurs collègues sur l'évaluation binationale des risques a largement contribué au fait que les Américains disent qu'il y a de nombreuses bonnes recherches et de l'excellent travail qui se font au Canada et que tout le monde peut en profiter.

L'autre volet du problème découle du fait qu'il y a beaucoup de discussions sur la voie maritime du secteur de Chicago, mais il faut savoir que cette voie n'est pas la seule voie d'entrée pour les espèces envahissantes. On peut établir des barrières physiques, mais Chicago en tant que tel a été construit dans une zone très marécageuse. Il existe d'autres façons non négligeables, que ce soit lors d'inondations, qui permettraient à ces espèces de pénétrer au Canada en dépit des barrières physiques qui pourraient être érigées. Et le coût de tout cela, jumelé aux répercussions sur le transport et d'autres secteurs de l'économie, reviendrait pour nous à dire que l'on pourrait peut-être fermer la Voie maritime du Saint-Laurent pour empêcher l'introduction de la lamproie de mer ou quelque chose du genre. L'espèce est déjà établie, alors que faisons-nous?

L'élément clé revient à ce que Becky a mentionné relativement à la prévention: l'éducation et la vulgarisation. Il faut diffuser toute l'information. Le forum public qui aura lieu en novembre et dont nous avons parlé nous permettra de tenir une très bonne discussion sur cette question au Canada avec des personnes qui sont directement touchées parce qu'elles vivent sur les berges des Grands Lacs.

Mme Patricia Davidson: La dernière fois que vous êtes venu, Dave, vous avez parlé de séparation physique et du fait que cela ne ferait pas une énorme différence si jamais il advenait une inondation de l'ordre de celles qui se produisent tous les 100 ans. De la façon dont les cycles climatiques ont lieu de nos jours, il semble que ce genre d'inondation pourrait se produire plus fréquemment que tous les 100 ans. Pouvons-nous faire face à ce problème d'une façon quelconque? Est-ce quelque chose dont votre groupe va discuter?

M. David Burden: Je pense que tout le travail que nous faisons et que les discussions que nous avons eues avec nos collègues des États-Unis, des provinces et des divers États nous permettent d'utiliser ce que nous connaissons, c'est-à-dire de tenir compte de ce que nous voyons relativement au changement climatique et de faire avancer notre travail. C'est une question à laquelle il est difficile de répondre tant et aussi longtemps qu'il ne se produit pas d'événements concrets.

C'est pourquoi nous voulions être en mesure d'examiner et d'utiliser l'information provenant de l'évaluation binationale des risques afin de la jumeler au travail réalisé par le gouvernement de l'Ontario. Je pense que les responsables du ministère des Ressources naturelles ont témoigné pour vous parler de leur programme d'intervention rapide, de sorte que si nous trouvions des carpes asiatiques vivantes dans les Grands Lacs, nous pourrions recenser les ressources de tous les intervenants afin d'intervenir de façon rapide et coordonnée pour éliminer les risques.

• (0935)

Mme Patricia Davidson: La détection fait-elle partie de ce processus global? Est-ce qu'une part des 17,5 millions de dollars servira également aux activités de détection? Le cas échéant, comment procédez-vous?

Mme Becky Cudmore: Oui, tout à fait. La détection précoce fait également partie de la prévention, parce que plus nous pouvons localiser une espèce rapidement, plus nous serons en mesure de la retirer du système et de neutraliser le processus d'invasion. La détection précoce ou la surveillance précoce va définitivement faire partie du programme axé sur la prévention.

Nous aurons recours à des méthodes traditionnelles ainsi qu'à de nouvelles techniques de détection génétique qui voient le jour et qui deviennent plus courantes. La recherche sur ces nouvelles techniques nous permettra d'en connaître davantage à cet égard.

Mme Patricia Davidson: Merci beaucoup à chacun d'entre vous pour le travail que vous faites sur ce sujet.

Mme Becky Cudmore: Merci.

Le président: Merci, madame Davidson.

Monsieur Chisholm.

M. Robert Chisholm: Merci beaucoup.

Nous remercions nos invités de revenir témoigner devant nous. Il est évident qu'il s'agit d'un travail important.

Cette étude était fondée sur des données valables à la fin de 2010, est-ce exact?

M. David Burden: Oui.

M. Robert Chisholm: Je retiens de l'exposé que vous avez présenté lorsque vous êtes venu il y a quelques mois, et d'après les témoignages de quelques autres témoins, que pas mal de travail préventif a été fait au cours de la dernière année ou commence à voir le jour. Je me demande comment ce travail influe sur l'évaluation que vous avez faite.

Mme Becky Cudmore: Le travail qui a été fait au cours de la dernière année n'influerait pas sur l'évaluation des risques. Il faut établir une date limite à un moment donné.

M. Robert Chisholm: Oui, je comprends.

Mme Becky Cudmore: Toutefois, si nous continuons d'évaluer les risques au fil du temps, la recherche récente pourrait enrichir l'évaluation et changer certaines des réponses que nous avons intégrées dans l'évaluation des risques.

M. Robert Chisholm: Oui, je comprends comment cela fonctionne. Je suppose qu'à un moment donné vous aurez la possibilité d'actualiser une partie des résultats. Je suppose que ces initiatives sont en cours d'évaluation et que le travail de prévention en cours est évalué pour en déterminer les conséquences pour les conclusions que vous avez déjà tirées dans votre évaluation.

Mme Becky Cudmore: Oui.

M. Robert Chisholm: Est-ce vrai?

Mme Becky Cudmore: Il faut savoir que les évaluations de risques sont des documents évolutifs en quelque sorte et que cela ne nous empêche pas de tenir compte d'autres travaux qui sont réalisés. Comme je l'ai dit auparavant, nous avons tenu compte du secteur commercial. Nous ne disposons pas de beaucoup d'informations à cet égard, de sorte que notre niveau de certitude lié à l'évaluation des risques commerciaux est beaucoup moins élevé. Au fur et à mesure que nous en apprendrons davantage sur le commerce et le transport de produits, et que nous examinerons les activités de répression, nous pourrions alors avoir une meilleure certitude, et nous serions mieux en mesure d'établir une évaluation.

Il faudra voir si les gestionnaires souhaitent ou non que l'on réévalue l'évaluation des risques. Il s'agit de notre deuxième évaluation. Nous en avons fait une en 2005. Mais il s'agit d'un document évolutif que l'on peut réévaluer au fil du temps.

M. Robert Chisholm: Cette évaluation a-t-elle facilité les stratégies préventives utilisées au cours des 16 derniers mois depuis la publication de l'étude?

Mme Becky Cudmore: Oui. Tant au Canada qu'aux États-Unis, l'évaluation des risques a permis d'enrichir les activités de gestion puisque l'on sait où il faut chercher pour retrouver telle espèce et quel genre d'activité de vulgarisation il faudrait entreprendre. L'évaluation est à la source du programme canadien, mais elle a également inspiré les activités américaines.

M. Robert Chisholm: Est-ce que les activités qui auront lieu suite au financement de 17,5 millions de dollars annoncé par le gouvernement ce printemps sont liées aux résultats de cette évaluation?

• (0940)

Mme Becky Cudmore: Oui, tout à fait.

M. Robert Chisholm: Un des problèmes qui a été mentionné dans certains des témoignages antérieurs portait sur l'idée de barrière physique. Où en sommes-nous à l'heure actuelle? Certains disaient que davantage de travaux étaient réalisés par les États-Unis sur cette question. Pouvez-vous nous en parler?

M. Nick Mandrak (chercheur scientifique, Région du Centre et de l'Arctique, Laboratoire des Grands Lacs pour les pêches et les sciences aquatiques, Burlington, ministère des Pêches et des Océans): Oui. Le Army Corps of Engineers américain fait une évaluation des risques de toutes les connexions physiques entre la rivière Mississippi et le bassin des Grands Lacs. C'est une évaluation des risques qui diffère quelque peu de celle que nous avons entreprise, parce qu'elle examine plus particulièrement le risque qu'un organisme se déplace par l'entremise de ces connexions entre les bassins. Elle ne se penche pas nécessairement sur les répercussions, mais elle veut déterminer tout simplement si les organismes peuvent se déplacer dans ces connexions ou pas.

En fonction de leur évaluation, ils établissent une liste de mesures prioritaires pour minimiser ce risque. Dans cette évaluation, la voie maritime du secteur de Chicago a été perçue comme le risque le plus élevé. Il existait une autre voie maritime, c'est-à-dire le marais Eagle, situé entre les rivières Maumee et Wabash et le bassin du Lac Érié, où il existe d'immenses terres humides dans les eaux d'amont qui relie les deux éléments. Ils ont en fait érigé une clôture pour séparer physiquement les poissons dans les deux bassins afin d'empêcher le mouvement des carpes adultes.

Je pense qu'ils ont recensé plus de 30 connexions en tout. À part celle-là, les risques ont diminué de façon draconienne. Il n'y a pas beaucoup d'autres connexions qui comportent des risques, du moins pour ce qui est des connexions physiques.

Le Army Corps of Engineers américain mène cette étude intensive sur ces connexions.

M. Robert Chisholm: Quand pensez-vous obtenir des conclusions de cette étude?

M. Nick Mandrak: L'étude est publiée par étape. Je pense qu'ils sont mandatés par le gouvernement des États-Unis de modifier le délai, de sorte que nous nous attendons à ce que cela soit sous peu.

M. Robert Chisholm: J'aimerais vous poser une question sur les amendements qui ont été signés récemment quant à l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs et qui comprend une annexe sur les espèces envahissantes. Pour ce qui est de cette évaluation des risques, comment le processus qui a été mis en place pour la carpe peut-il influencer sur la meilleure façon de respecter nos obligations énoncées dans cet accord?

M. David Burden: Nous avons été chanceux puisque notre équipe a travaillé pour soutenir Environnement Canada dans les négociations du Canada sur l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs. Nous avons une bonne partie du travail de fait dans l'évaluation binationale des risques, de sorte que nous disposions de paramètres clés sur cette question. Les deux parties ont jugé qu'une annexe portant sur les espèces envahissantes était essentielle pour répondre aux préoccupations et aux intérêts mutuels liés aux Grands Lacs.

Une bonne partie du travail réalisé par Becky, Nick et leur équipe a contribué et a fait partie de notre position de négociation en plus de faire l'objet d'un résumé dans le nouvel accord ratifié.

M. Nick Mandrak: Dans l'annexe, un appel a été lancé pour la coordination binationale de l'évaluation des risques. Les mesures que nous avons prises pour la carpe asiatique s'accordent parfaitement à cet appel.

M. Robert Chisholm: Bon, très bien. Merci.

Le président: Monsieur Sopuck.

M. Robert Sopuck: Lorsqu'il a témoigné devant notre comité ce printemps, le professeur Hugh MacIssac a présenté un autre point de

vue, soit que le risque de la carpe asiatique n'était pas aussi grave que le soutiennent certaines personnes.

Moi j'ai tendance à être d'accord avec ceux qui soutiennent que le problème est très grave. Je présume que vous connaissez le professeur MacIssac et son travail. Que pensez-vous de son point de vue? Y a-t-il du vrai dans ses déclarations?

M. Nick Mandrak: Je ne peux pas vraiment me prononcer sur son opinion dans le sens qu'il y a droit. Il connaît nos documents. Il les a examinés. Nos documents ont été examinés par quelque 25 Hugh MacIssac. D'après moi, il exprimait simplement son opinion personnelle.

Nous vous avons fourni une enquête exhaustive menée auprès des pairs des meilleures données disponibles. À mon avis, cela l'emporte sur l'opinion d'un seul homme.

M. Robert Sopuck: Très bien. J'accepte certainement ce propos.

Pour ce qui est de l'expérience américaine de la carpe asiatique, je présume qu'ils luttent contre ces espèces depuis de nombreuses années. Quelles leçons pouvons-nous tirer de leurs réalisations et leurs échecs?

• (0945)

M. David Burden: D'après moi, la meilleure leçon — et je reviens aux propos de Nick —, c'est qu'en luttant contre toute espèce envahissante, il vaut mieux s'y prendre avant que l'espèce ne pénètre et s'établisse. Au Canada, nous le constatons bien en voyant combien cela nous coûte d'aborder le problème de la lamproie de mer, et l'effet qu'elle a eu sur les pêches commerciales dans les Grands Lacs.

Si l'on regarde les États-Unis, on voit les régions où la carpe asiatique s'est établie. Cette espèce a plus ou moins accaparé l'écosystème en entier. Elle représente environ 90 p. 100 de la biomasse.

Les pêches commerciales traditionnelles auraient disparu et les répercussions sur l'économie locale seraient catastrophiques.

M. Robert Sopuck: J'accepte certainement que la prévention a plus de sens. Je pense que c'est prudent de se préparer au pire. Ma question porte sur ce que les Américains ont fait avec les populations de carpes asiatiques existantes et quels résultats ils ont obtenus.

Ma question vise à anticiper ce qui pourrait se passer. C'est l'essence de ma question.

M. Nick Mandrak: Je pense qu'ils prennent différentes approches. En fait, j'étais sur un de leurs bateaux cet été. Ils essayaient de réduire la population en pêchant au front de l'invasion. On posait des filets dans la rivière Illinois, justement au point le plus haut de la rivière où les poissons se trouvent. Au cours d'une heure on a attrapé deux tonnes de carpes asiatiques dans notre bateau seulement. Il y avait cinq bateaux, donc 10 tonnes de poissons ont été attrapées ce jour-là. Ils ont pêché sans arrêt pendant deux semaines, donc ils ont enlevé 50 tonnes.

L'idée est d'enlever assez pour vraiment changer le taux de croissance de la population, et de faire baisser la population. Ils font une analyse qui démontre que c'est ce qui se passe.

Si on devait aller au-delà de la prévention et passer à la réponse rapide, on pourrait avoir une idée du type d'effort requis pour mener à bien cette réponse rapide à partir de ce que font les Américains.

M. Robert Sopuck: Est-ce qu'il y a du travail qui se fait sur les développements de nouveaux et sélectifs produits ichtyotoxiques qui peuvent cibler les carpes asiatiques? Je pense que c'était vous ou un autre scientifique la dernière fois qui avait parlé de boulettes de roténone. Est-ce que cette recherche a progressé dernièrement? Pourriez-vous parler de cela?

M. Nick Mandrak: La Geological Survey des États-Unis continue à travailler sur les produits toxiques qui cibleraient une espèce. Les carpes asiatiques sont des filtreurs. Ils sont de grands poissons; ils peuvent peser jusqu'à 50 kilogrammes. Ils nagent dans la colonne d'eau avec la bouche ouverte ou ils restent à la surface et filtrent les microparticules ou du plancton à travers leurs branchies. Ce qu'on veut c'est qu'ils filtrent les poisons pour poissons de la même manière. D'après ce que j'ai compris, ils sont toujours à la phase d'essai et ils ont un certain succès. Ils sont confiants de pouvoir créer un piscicide spécifique.

Il faut se rappeler que la plupart des piscicides ne ciblent pas une seule espèce. Bien que l'effet soit censé être sur les carpes asiatiques, il pourrait aussi y avoir des mortalités imprévues. Il faudrait évaluer si on est disposé à prendre ce risque une fois que le système de poison devient opérationnel.

M. Robert Sopuck: Quant au Mississippi lui-même, qui, il me semble, a énormément de carpes asiatiques, quelle sorte de tendance voyons-nous? D'habitude, la tendance pour une espèce envahissante est un pic rapide et ensuite un déclin à un niveau quelconque d'équilibre. Est-ce que cela se passe dans le Mississippi ou est-ce que le système a complètement changé? Est-ce que les espèces indigènes sont capables de s'en remettre et de récupérer une partie de leur niche ou est-ce que le Mississippi est totalement envahi par les carpes asiatiques?

M. Nick Mandrak: Vu la longueur du Mississippi, il y a 20 ans que l'on voit le front d'invasion se déplacer vers le nord. On constate cette progression vers le haut parce qu'on suit constamment ce front d'invasion.

Plus au sud, on constate une certaine stabilisation mais quand même à des niveaux très élevés de biomasse de carpe asiatique. Les chiffres restent très importants et empêchent la pêche commerciale d'autres espèces, vu que les poissons détruisent les filets et qu'on ne peut pas se permettre de pêcher d'autres espèces.

• (0950)

M. Robert Sopuck: Moi qui vient du Manitoba, je me préoccupe particulièrement du lac Winnipeg, d'autant qu'il me semble que le lac Winnipeg et le lac Érié sont des habitats similaires. Si la carpe asiatique parvenait un jour jusqu'au lac Winnipeg, où il existe actuellement une pêche au doré jaune florissante, y verrait-on des effets similaires à ceux qu'on constate dans le Mississippi?

M. Nick Mandrak: Vous avez raison de comparer le lac Winnipeg au lac Érié. J'imagine qu'on constaterait les mêmes effets que ceux représentés dans une de nos diapositives: la survie dans le lac leur serait relativement facile, d'un point de vue climatique. Le buffalo à grande bouche, un analogue approximatif de la carpe asiatique, prospère au Manitoba. La carpe asiatique me préoccuperait beaucoup. La seule chose susceptible de limiter la distribution de la carpe serait l'absence de fraie appropriée. Nous n'avons pas encore effectué d'analyse des tributaires de fraie pour le Manitoba.

M. Robert Sopuck: Merci beaucoup.

Le président: Merci, monsieur Sopuck.

Monsieur MacAulay, à vous la parole.

L'hon. Lawrence MacAulay: Merci beaucoup, monsieur le président.

Bienvenue à nos intervenants. Monsieur Mandrak, vous avez indiqué que le Army Corps of Engineers américain effectuait une évaluation. Si je comprends bien, il existe deux barrières physiques. Pourriez-vous expliquer quelles sont les barrières en place, ainsi que la différence entre une barrière physique et une barrière électrique?

Je vais en rester là, pour le moment.

M. Nick Mandrak: Dans le canal d'évacuation sanitaire et de navigation de Chicago, il n'y a pas de barrière physique. On a mis en place une barrière électrique, il y a une dizaine d'années, dans le cadre d'un projet pilote pour éviter l'expansion du gobie à taches noires dans le Mississippi. Elle a été construite trop tard pour empêcher cette expansion mais, quand la menace d'espèces envahissantes s'est inversée, avec la carpe asiatique, on a conclu que la barrière avait le potentiel d'empêcher la carpe asiatique de pénétrer dans les Grands Lacs.

Vu que c'était seulement une barrière de démonstration, on s'inquiétait de la possibilité d'un fonctionnement défectueux qui permettrait aux poissons de franchir la barrière; on a donc construit une seconde barrière qui est maintenant en service. On envisage d'en construire une troisième toujours dans la région au sud de Chicago. La barrière électrique s'est avérée très efficace. Ils ont effectué des essais en marquant des espèces de remplacement, comme la carpe commune, et constaté qu'elle ne franchissait pas la barrière. Cela semble très efficace.

Je dirais qu'aucune barrière n'est efficace à 100 p. 100. Quand vous entendez parler de barrière physique, il s'agit d'une séparation physique. Autrement dit, ils vont essentiellement remplir le canal pour séparer complètement les bassins versants.

On parle aussi de séparation écologique, où on empêche les organismes de se mélanger. C'est ce que permet la barrière, du moins pour les poissons.

L'hon. Lawrence MacAulay: J'imagine qu'il y a une grande différence de coût entre une barrière électrique et une barrière physique. Pourriez-vous nous en dire plus?

M. Nick Mandrak: J'en serais heureux. Il y a le coût de la réalisation d'une barrière électrique contre celui d'une séparation physique. Il y a aussi un coût dans les échanges commerciaux, vu que cela change ces échanges et les mouvements de navire aux alentours de Chicago.

L'hon. Lawrence MacAulay: Quand vous parliez du moment où le Army Corps of Engineers américain aurait mené à bien son évaluation, vous avez indiqué que 30 zones pourraient être des points d'entrée potentiels. Combien de ces zones sont équipées de barrières?

M. Nick Mandrak: C'est ainsi pour presque toutes les installations, non pas pour les barrières électriques mais les barrières physiques de tous les types. Le Army Corps of Engineers américain en a tenu compte lors de son évaluation des risques propres aux différentes barrières.

Mme Becky Cudmore: Je peux également apporter des éclaircissements, ils ont examiné toutes les espèces aquatiques envahissantes, de sorte qu'ils ont également tenu compte des virus. Il n'y en avait que deux qui portaient sur des espèces de poisson.

L'hon. Lawrence MacAulay: Le forum canadien sur la carpe asiatique aura lieu sous peu, et j'aimerais que vous nous en parliez.

J'ai déjà posé cette question. Nous faisons face à de nombreuses menaces: des inondations, le passage clandestin de marchandises et ainsi de suite. Je pense toujours que la sensibilisation est l'élément le plus important. Je soupçonne que la plupart des gens qui vivent le long de la frontière ne voudraient pas importer de carpe asiatique s'ils connaissaient les effets dévastateurs qu'elle pourrait avoir sur les populations de la région ainsi que sur l'économie. Quelles sont vos observations à cet égard. Selon vous, que doit-on faire et comment devons-nous nous y prendre pour sensibiliser le public?

• (0955)

M. David Burden: Le forum constitue probablement l'un des premiers événements importants où nous aurons la possibilité d'assurer ce genre de vulgarisation élargie auprès des Canadiens de façon très publique. Nous pourrions tirer profit du fait que des experts américains seront présents en plus des experts canadiens.

L'hon. Lawrence MacAulay: Vous avez d'excellentes relations n'est-ce pas?

M. David Burden: C'est merveilleux. J'ai contribué à beaucoup de travail à l'interne et à l'externe avec nos collègues. Je dois dire que c'est probablement le travail le plus valorisant que j'ai fait pendant ma carrière à la fonction publique, parce que tout le monde connaît les répercussions si jamais nous ne réussissons pas.

L'hon. Lawrence MacAulay: Oui mais vous êtes au courant et je ne pense pas que tout le monde le soit et voilà le problème.

M. David Burden: Vous avez raison, monsieur MacAulay. C'est pourquoi l'éducation est un élément clé de notre proposition pour le Canada. Nous travaillons auprès d'organisations comme les autorités de conservation et les gens qui se trouvent en fait sur les cours d'eau. Des groupes comme Ontario Federation of Anglers & Hunters seraient très intéressés par ce genre de choses.

Nous rassemblons ces gens et essayons de faire passer le message. Si on songe à où nous en étions ce printemps, il y a des personnes qui, s'il y a moyen de faire un dollar, tenteront leur chance. L'un des avantages de la nouvelle Loi sur les pêches découle du fait que l'on peut imposer différents niveaux d'amende et de pénalité pour ce genre d'infractions, de sorte que les amendes de 50 000 \$ qui étaient imposées peuvent maintenant être beaucoup plus élevées. Je pense que cela constituerait en plus de l'éducation et de la vulgarisation un élément dissuasif qui pourrait aider.

L'hon. Lawrence MacAulay: Quelqu'un a-t-il déjà été inculpé pour avoir importé des espèces envahissantes au Canada? Sont-ils nombreux? Quelle est l'efficacité de cette mesure?

Mme Becky Cudmore: Oui, certaines personnes ont été accusées par la province pour avoir enfreint une loi provinciale quant à la possession de carpe asiatique vivante. Il y a eu au moins trois poursuites devant les tribunaux qui se sont traduites par l'imposition d'amendes.

L'hon. Lawrence MacAulay: Vous avez mentionné l'importance de la détection précoce, madame Cudmore. Pourriez-vous nous en parler davantage?

Mme Becky Cudmore: Bien sûr.

L'hon. Lawrence MacAulay: Je pense que cela ne figure pas dans les principales priorités comme nous le voudrions.

Mme Becky Cudmore: Nous voulons certainement agir de façon proactive plutôt que réactive lorsqu'il s'agit des espèces aquatiques envahissantes. Par le passé, lorsque nous les apercevions, si nous ne faisons pas de recherche active pour les trouver, elles surviennent et on s'en rend compte au moment où elles sont déjà bien établies dans

le système. Il devient très coûteux et écologiquement inefficace de lutter alors contre ces espèces.

L'hon. Lawrence MacAulay: Est-ce possible? Est-ce que cela a déjà réussi? M. Mandrak a parlé de la pêche et des prises qui s'élevaient à des tonnes et des tonnes de poissons. Quel effet cela peut-il avoir?

Mme Becky Cudmore: Il parlait d'une pêche visant à réduire une population établie. Mais si on peut les détecter très tôt, ce genre de pêche ne sera même pas envisagé. L'idée consiste à faire de la surveillance très ciblée dans des zones clés où nous pensons qu'elles sont le plus susceptibles de s'établir, en plus d'avoir recours à des techniques clés en vue de les recenser le plus rapidement possible. À ce moment-là, on n'a pas besoin de recourir à des méthodes de contrôle.

L'hon. Lawrence MacAulay: Croyez-vous...

Le président: Merci, monsieur MacAulay. Votre temps est écoulé, monsieur.

Nous passons maintenant à une série de questions de cinq minutes, et M. Toone sera le premier à intervenir.

M. Philip Toone: Merci, monsieur le président.

Vous avez mentionné dans votre introduction qu'on avait retrouvé de l'ADN de carpe asiatique dans les Grands Lacs. Je ne suis pas certain de ce que cela veut dire. Pouvez-vous me l'expliquer?

M. David Burden: Il y a une réponse scientifique à cela. Il semble y avoir beaucoup de discussions sur cette question. Je pense que Nick et Becky peuvent vous dire en quoi consiste la recherche à cet égard qu'il n'en est encore qu'à ses débuts.

Manifestement, si de l'eau de ballast arrive au Canada dans un navire qui a traversé une zone d'établissement de la carpe asiatique aux États-Unis, même si l'on procède à un traitement — il s'agit essentiellement de faire passer le tout dans un robot culinaire, du moins c'est l'image que je m'en fais — aucun poisson ne peut survivre à cela, mais ça n'empêche pas que l'on retrouve de l'ADN des poissons qui se trouvaient dans cette eau de ballast. C'est pourquoi nous avons des résultats positifs d'ADN environnemental. Cela signifie-t-il que le poisson se trouve à cet endroit? Il ne s'agit pas alors d'entrer dans un mode d'intervention rapide, mais c'est un indicateur dont il faut tenir compte. Si des échantillons sont positifs, il faut alors être manifestement en mesure de mobiliser nos efforts, comme le disait Becky, afin de se rendre sur les lieux pour réaliser un traitement quelconque ou bien repêcher les poissons, ou prendre une mesure similaire pour régler le problème.

D'un point de vue scientifique, mes collègues pourraient vous présenter une analyse plus détaillée. Mais, à ce que je sache, voilà en quoi consiste le problème.

• (1000)

M. Philip Toone: Voilà qui m'apporte quelques éclaircissements. Merci.

Il me semble que nous avons récemment signé l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs avec les États-Unis. Nous avons antérieurement annoncé un investissement de \$17,5 millions de dollars pour lutter contre l'introduction de la carpe asiatique. Quels sont les objectifs pour les espèces envahissantes? Qu'examinez-vous en ce moment? Quel genre de financement aimeriez-vous recevoir? De quels niveaux de dotation auriez-vous besoin? Je ne crois pas comprendre tout à fait en quoi consiste l'annexe qui fait partie de l'accord.

Je suis très heureux du fait que le gouvernement ait annoncé un investissement de 17,5 millions de dollars pour lutter contre la carpe asiatique, mais les États-Unis y ont investi un milliard de dollars au cours des trois dernières années et pour des questions de qualité de l'eau dans les Grands Lacs. Il me semble que 17,5 millions de dollars ne nous permettront pas d'aller très loin. Quelles sont en fait les cibles établies par le ministère pour les prochaines années? Que comptez-vous faire exactement?

M. David Burden: Manifestement, toute la recherche et le travail que nous effectuons, même celui qui porte sur la carpe asiatique, et les 17,5 millions de dollars portent essentiellement sur la carpe asiatique, ce sont des fonds dont nous avons besoin et nous y avons recours pour toutes les autres espèces aquatiques envahissantes. La méthode que nous suivons, la recherche scientifique, l'éducation et la vulgarisation sur une espèce peuvent servir pour cette espèce mais également pour lutter contre toutes les autres. Nous pouvons mettre à contribution une bonne part du financement alloué pour une recherche particulière. Même s'il sert essentiellement à la lutte contre la carpe asiatique, l'argent peut également servir pour lutter contre d'autres espèces envahissantes.

M. Philip Toone: D'accord. Dans la pratique, vous avez dit plus tôt que, avec les changements à la Loi sur les pêches, il était possible d'imposer plus d'amendes en cas d'infraction. Quelle est votre capacité pour faire respecter la loi? Dans quelle mesure pouvez-vous être sur le terrain, là où ont lieu les infractions?

M. David Burden: Selon moi, c'est là qu'entre en jeu le facteur de la coordination et de l'intégration. Bien entendu, dans les Grands Lacs, la pêche est du ressort de la province, si bien que les hommes et femmes sur le terrain relèvent du ministère des Ressources naturelles de l'Ontario. Nous nous efforçons par contre, et Becky et son équipe jouent un grand rôle dans ce domaine, de fournir des conseils, de l'appui, d'éduquer. Comment sait-on ce qu'est une carpe asiatique? Comment les identifie-t-on pour les gens de l'Agence des services frontaliers du Canada? Prenez les expéditions qui ont lieu depuis un certain temps; nous formons les douaniers, qui sont en mesure de dire qu'il faut faire preuve d'une certaine prudence. Ils alertent le ministère des Ressources naturelles de l'Ontario, qui a sur place des personnes chargées de faire respecter la loi.

Voilà un exemple des résultats concrets de la coopération; je pense qu'on en trouverait facilement une demi-douzaine.

M. Philip Toone: Vous avez dit que la province avait un grand rôle à jouer, en tout cas en matière de pêche commerciale. La science, ce à quoi nous nous attachons aujourd'hui, relève par contre du ministère des Pêches et des Océans.

M. David Burden: Effectivement.

M. Philip Toone: Il y a eu des compressions importantes au MPO, dernièrement. J'ai du mal à croire que vous êtes en mesure de faire aujourd'hui ce que vous pouviez faire l'an dernier. Il y a forcément eu des répercussions. J'aimerais comprendre. Quelle est votre capacité, dans la pratique, de faire respecter l'annexe de l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs, comme vous y êtes tenus par la loi?

M. David Burden: Je répondrai à cette question de deux façons. Dans ma vie, j'ai été dans les cercles gouvernementaux plus longtemps que je n'ai été à l'extérieur de ceux-ci, pour schématiser mon expérience. J'ai vu des programmes être lancés, d'autres disparaître. J'ai vu des augmentations de budget et des réductions de budget. Or, chaque fois que je me penchais sur notre budget, je remarquais que nous avions un apport d'argent supplémentaire à

celui qu'on avait perdu. Oui, il faut faire des choix. Mais tout le monde doit faire des choix.

● (1005)

M. Philip Toone: Il y a plus d'argent que les compressions...

Le président: Monsieur Toone, je regrette, votre temps est écoulé. Merci.

Monsieur Kamp.

M. Randy Kamp: Merci, monsieur le président.

Et merci à nos témoins d'être revenus nous donner de plus amples renseignements, notamment en ce qui concerne l'évaluation de ce risque. C'est une étude intéressante, en partie parce qu'ils semblent être des animaux intéressants.

Laissez-moi commencer par votre exposé. Dans la diapositive 5, intitulée « Résultats clés - Survie », vous dites que « Il y a assez de nourriture et un habitat adéquat dans chacun des cinq Grands Lacs, en particulier le lac Érié, pour que ces poissons survivent et hivernent. » Pourriez-vous m'expliquer ce que cela veut dire. Je suppose qu'il ne s'agit pas d'une dizaine de femelles et de leurs partenaires, avec peut-être une première génération de progéniture. Pour combien de poissons exactement y a-t-il assez de nourriture? J'aurai d'ailleurs la même question quant à l'affirmation du professeur MacIsaac. Y a-t-il assez de nourriture pour que ces poissons abondent? Pourriez-vous préciser?

M. Nick Mandrak: Oui. C'est une conclusion fondée sur un modèle bioénergétique — le modèle habituel pour déterminer si, oui ou non, il y a assez de nourriture dans une zone pour qu'une population s'établisse. Nous parlons donc d'une population établie se chiffrant en milliers. Il y a assez d'alimentation, de plancton et de matières pseudo-fécales, c'est indubitable. Les matières pseudo-fécales forment une nourriture qu'on n'aurait pas cru que ces poissons consommeraient, d'après les publications européennes, zone dont les poissons proviennent. C'est une nouvelle source de nourriture, d'après des études récentes effectuées par nos collègues des États-Unis. La nourriture est certainement assez abondante pour l'établissement d'une population reproductrice se chiffrant en milliers d'individus.

M. Randy Kamp: Voilà ce que j'ai de la difficulté à comprendre. Un jour, nous en arriverons à la fin de l'évaluation et il faudra déterminer quelles sont les conséquences écologiques de tout ça. Les conséquences ne sont-elles pas liées étroitement à vos hypothèses sur la taille de la population qui pourrait survivre? Dites-vous qu'il y aura une forte population qui pourrait survivre et causer ces énormes conséquences écologiques, ou est-ce que ce sera une plus petite population? Je ne suis pas certain de bien voir ce lien dans votre rapport.

M. Nick Mandrak: Nous n'avons pas modélisé la taille finale de la population parce qu'il subsiste certaines incertitudes concernant ce modèle bioénergétique. Clairement, le modèle indique qu'il y a suffisamment de nourriture pour qu'ils survivent et établissent une population qui se reproduit. Nous ne sommes pas certains de la taille finale de cette population. Mais si vous regardez la productivité dans le bassin occidental du lac Érié, par exemple, et que vous la comparez avec celle du cours supérieur du Mississippi, où on en trouve des millions et des millions, elle est semblable.

Mme Becky Cudmore: Si vous me le permettez, vous avez raison de dire que la taille de la population déterminera le degré des conséquences, alors une plus grande population aura un impact plus grave. C'était l'un des résultats.

M. Randy Kamp: Oui, je comprends cela. Mais je ne comprends tout simplement pas comment tirer des conclusions au sujet des conséquences écologiques s'il est impossible de déterminer des hypothèses ou des prévisions sur la population établie survivante.

J'ai trouvé deux choses intéressantes dans le rapport. Il indique que sur une période de 20 ans, les conséquences écologiques pour les Grands Lacs sont modérées, pour tous les lacs sauf peut-être le lac Supérieur. J'ai l'impression qu'elles seront plus que modérées. Je sais que sur une période 50 ans, vous dites qu'elles seront élevées, peut-être élevées. Avez-vous quelque chose à ajouter à ce sujet?

• (1010)

M. Nick Mandrak: Je pense que c'est lié à l'idée que nous croyons que cela prendra du temps pour que la population se répande et s'accroisse. Les poissons n'arriveront probablement pas à maturité avant qu'ils aient cinq ans. Le temps d'une génération est d'une durée intermédiaire comparativement aux poissons des Grands Lacs. Nous avons examiné la prolifération et le temps que cela prendrait pour que la population s'accroisse, et nous avons l'impression qu'ils seraient plus près de leur population maximum dans 50 ans que dans 20 ans.

M. Randy Kamp: Bien. Merci beaucoup.

Le président: Merci, monsieur Kamp.

Monsieur Donnelly.

M. Fin Donnelly (New Westminster—Coquitlam, NPD): Merci, monsieur le président.

Je veux poursuivre sur le même sujet que mon collègue, l'application de la loi. Vous avez dit que le gouvernement de l'Ontario avait des gens sur le terrain pour s'en occuper. Vous avez dit également que d'après vous, l'un des avantages des changements à la Loi sur les pêches était la capacité d'augmenter les amendes. Mon collègue vous a posé une question à propos de l'absence de liens entre ces deux éléments. Ce n'est pas clair pour moi non plus. Peut-être pourriez-vous nous expliquer comment ces changements à la Loi sur les pêches permettent au MPO d'augmenter les amendes, même si vous dites que c'est le gouvernement de l'Ontario qui fait appliquer la loi. Je ne vois pas très bien où est le lien.

M. David Burden: Les pouvoirs sont délégués à la province de l'Ontario; elle joue le rôle de gestionnaire des ressources halieutiques. La province utilise donc la loi fédérale sur les pêches pour gérer les pêches commerciales dans les Grands Lacs. Elle profitera donc du fait que les modifications à la Loi sur les pêches donnent la capacité d'augmenter le niveau des amendes. La province peut utiliser la loi fédérale. Comme je l'ai dit, c'est elle qui a les gens sur le terrain pour faire respecter la loi en Ontario.

M. Fin Donnelly: Croyez-vous que des amendes plus salées auront un plus grand effet dissuasif?

M. David Burden: Lorsque nous regardons le nombre d'envois que nous avons attrapés et les poursuites, je pense avoir déjà mentionné qu'une amende de 50 000 \$ pour un poisson qui se vend 4 ou 5 \$ la livre dans les marchés de poisson de Toronto est perçue par certains comme le prix à payer dans un marché. Si nous pouvons informer et sensibiliser les gens, et utiliser des mesures punitives pour corriger les comportements grâce à l'application de la loi, alors je pense que c'est une telle approche à deux volets qui nous permettra de réussir le mieux.

M. Fin Donnelly: Pourriez-vous nous dire combien d'accusations ont été portées en moyenne par année par le passé, et quelle était la moyenne des amendes?

Mme Becky Cudmore: Je pense qu'il y en a eu trois au cours de la dernière année, et les amendes allaient de 20 000 à 50 000 \$. Elles varient. L'amende la plus élevée concernait une récidive.

M. Fin Donnelly: Croyez-vous que des amendes plus élevées auront un effet dissuasif et que le gouvernement de l'Ontario peut utiliser un marteau plus lourd pour régler ce problème?

Mme Becky Cudmore: Oui.

M. Fin Donnelly: Quelle est l'importance de la carpe asiatique par rapport aux autres espèces envahissantes, sur le plan des risques écologiques? Évidemment, il s'agit d'un élément important, mais il y a d'autres espèces envahissantes. Où se situe-t-elle dans les priorités? Est-ce une priorité élevée ou moyenne dans les Grands Lacs, ou est-ce que ce sont les moules zébrées ou les lamproies de mer?

Mme Becky Cudmore: Je pense qu'il s'agit là des trois priorités. La lamproie de mer, la carpe asiatique et la moule zébrée ont eu des conséquences écologiques et économiques dévastatrices. Voilà les trois espèces les plus importantes avec lesquelles nous devons composer actuellement. Nous faisons également des évaluations de risque d'autres espèces possibles pour nous assurer qu'elles ne s'en viennent pas.

M. Fin Donnelly: Merci.

Il y a 3,5 millions de dollars par année pour la carpe asiatique. Est-ce suffisant? Prévoyons-nous le même niveau de ressources pour les deux autres espèces envahissantes prioritaires? Que faisons-nous à leur sujet et avons-nous les ressources nécessaires?

• (1015)

M. David Burden: Je suis ravi que vous soyez revenu sur cette question. Je ne voulais pas vous donner l'impression que nous avions des sommes énormes d'argent.

Bien sûr, alors que nous élaborions l'annexe et notre position de négociation, nous examinons également ce que nous faisons pour la carpe asiatique et les autres espèces envahissantes aquatiques. Le financement au ministère est suffisant pour nous permettre de respecter nos obligations en vertu de l'Accord relatif à la qualité de l'eau des Grands Lacs. Nous utilisons l'argent pour les quatre piliers que nous avons mentionnés. Nous pouvons y arriver avec ces sommes parce qu'il s'agit d'un problème qui n'est pas encore arrivé en eaux canadiennes, alors il est possible d'en faire plus.

Un autre aspect qui nous profite, c'est que nous pouvons profiter de façon significative des importants investissements que les Américains doivent faire car ces espèces sont entrées dans leurs eaux et n'ont pas été gérées immédiatement.

M. Fin Donnelly: Pourriez-vous fournir aussi une réponse à propos des ressources qui sont utilisées pour les deux autres espèces envahissantes? On prévoit 3,5 millions de dollars par année pour la carpe. Qu'en est-il de la lamproie de mer, de la moule zébrée et de l'eau de ballast?

M. David Burden: Encore une fois, je n'ai pas toutes ces données. Le programme pour la lamproie de mer est probablement le plus important. C'est un problème enraciné auquel nous devons faire face, mais il s'agit encore une fois d'un problème qu'on essaie de régler en partenariat avec les Américains. Les Américains fournissent des fonds, comme nous, selon une formule de la Commission des pêches des Grands Lacs. Le budget total est d'un peu moins de 30 millions de dollars pour le programme sur la lamproie de mer. Nous avons parlé de la moule zébrée et de ses conséquences sur l'infrastructure, pour ainsi dire, l'alimentation en eau, les égouts, ce genre de choses. Nous ne savons pas vraiment, à tout le moins selon les renseignements que j'ai, comment éradiquer la moule zébrée. Elle est bien établie. Mis à part l'entretien, le nettoyage et essayer de réduire l'obstruction pour les entrées d'eau et les autres choses, je ne suis pas certain de ce que l'on pourrait faire d'autre. On ne veut pas commencer à utiliser des pesticides dans ce cas.

Le président: Merci, monsieur Donnelly.

Monsieur Allen.

M. Mike Allen: Merci beaucoup, monsieur le président. Merci à nos témoins d'être revenus nous voir aujourd'hui.

À la diapositive numéro 5, où vous parlez des niveaux correspondant à l'habitat, vous avez une diapositive pour la carpe à grosse tête et une pour la carpe argentée. Je remarque que les niveaux sont relativement meilleurs pour la carpe argentée que pour la carpe à grosse tête.

Pouvez-vous nous parler des différences entre ces deux espèces de carpe et expliquer ce qui leur permet d'avoir ce qui semble être une portée beaucoup plus large jusqu'aux zones de pêche, au Nord? Cela est très préoccupant. Pouvez-vous nous dire quelles sont ces différences?

M. Nick Mandrak: Oui. Merci de la question.

Tout d'abord, j'aimerais préciser que, sur cette carte, on fait correspondre le climat en Amérique du Nord au climat de la zone d'origine. La carpe argentée se retrouve dans son habitat naturel plus loin au nord que la carpe à grosse tête. En fait, je travaillais au lac Khanka, à la frontière sino-russe, au nord de Vladivostok. Il s'agit d'un grand lac qui reçoit environ un mètre de glace en hiver et nous y avons attrapé des carpes argentées. Ce poisson est une espèce qui tolère tout à fait le froid. La principale différence entre la carpe argentée et la carpe à grosse tête, c'est simplement le fait que l'on trouve la carpe argentée plus au nord dans son habitat naturel.

M. Mike Allen: Laquelle pose la plus grosse menace? S'agit-il de la carpe à grosse tête ou de la carpe argentée?

M. Nick Mandrak: La carpe argentée est celle qui a tendance à manger le phytoplancton, les algues, le plancton plus petit. La carpe à grosse tête se nourrit de zooplancton. C'est comme un double coup de poing. La première chose dont se nourrit le poisson autochtone, après l'éclosion, c'est le phytoplancton, puis on passe au zooplancton. À mes yeux, c'est là qu'est le véritable impact. Elle fait concurrence à toutes les autres espèces, pas seulement à une en particulier. Elle fait concurrence à toutes les autres espèces, car elle leur fait concurrence pour la nourriture qu'elles mangent toutes, à un moment donné de leur vie.

Le problème, avec ces carpes à grosse tête, c'est qu'elles deviennent vite trop grosses pour la bouche de n'importe quel prédateur et, donc, en l'espace des 12 premiers mois, ce poisson atteindra 30 cm de longueur. Sa taille dépasse rapidement l'ouverture de la bouche d'un grand brochet ou d'un maskinongé, et donc elle se retrouve rapidement sans prédateur.

● (1020)

M. Mike Allen: À propos de votre diapositive numéro 7, lorsque vous parlez de cinq ans après l'introduction dans le lac Michigan et de 20 ans après l'introduction, j'imagine que vous vous basez sur des mesures de gestion qui sont en place aujourd'hui.

Avez-vous assisté, au fil des dernières années, à une évolution dans les pratiques de gestion? S'améliorent-elles? Est-ce qu'on peut penser qu'au cours des prochaines années, ces pratiques de gestion, d'après les données scientifiques — et je crois que M. Sopuck a posé des questions sur les granules et ce genre de choses —, progressent suffisamment rapidement, au même rythme que progressent ces espèces?

Mme Becky Cudmore: Oui. Nous avons beaucoup de très bons échos concernant les activités de gestion qui aident à prévenir l'introduction et la propagation d'espèces aquatiques envahissantes, notamment en ce qui concerne l'eau de ballast. Pour ce qui est de la carpe asiatique plus précisément, les États-Unis doivent agir très rapidement. Même s'il s'agit d'une invasion qui dure depuis 20 ans de leur côté, elle a atteint des proportions si graves qu'ils doivent accélérer les activités de recherche, notamment en ce qui concerne ces granules de poison, comme on les appelle. Ils accélèrent les choses très rapidement pour pouvoir résoudre le problème.

Heureusement, notre situation est différente dans le processus d'invasion. En fait, nous en sommes à l'étape préarrivée. Nous pouvons faire fond sur le travail qu'ils font et l'utiliser à notre avantage pour continuer la prévention dans le cas de la carpe asiatique.

M. Mike Allen: On a précisé que dans le cadre de l'évaluation des risques écologiques, on s'intéresse uniquement aux conséquences écologiques, les répercussions économiques devant être évaluées séparément. Diverses estimations ont été faites des conséquences économiques de l'introduction de ces espèces envahissantes dans les Grands Lacs.

Qui va faire cette évaluation et quand? Ça m'intéresse beaucoup.

M. David Burden: Ce sont des membres de notre équipe ministérielle régionale qui vont s'en occuper. À l'heure actuelle, les données ont été recueillies et les conclusions tirées et l'étude en est à l'étape de l'examen par les pairs, ce qui devrait prendre encore un mois ou deux. Une fois le processus terminé, les détails de l'étude seront rendus publics, comme ce fut le cas pour l'évaluation des risques binationale. Grâce à cette étude, nous pourrions approfondir notre connaissance du domaine et mieux gérer la situation.

Normalement, le tout est censé être terminé au printemps, et je ne pense pas qu'il y aura de retards.

M. Mike Allen: Merci.

Le président: Merci, monsieur Allen.

Monsieur MacAulay.

L'hon. Lawrence MacAulay: Merci beaucoup, monsieur le président.

Madame Cudmore, si j'ai bien compris, vous estimez que les amendes seraient plus importantes, ou plutôt seraient plus dissuasives — et je ne vous contredirai pas — en raison des grandes quantités de poissons importés illégalement au pays. Pensez-vous que les amendes jouent un rôle plus important que la sensibilisation, ou l'un est-il aussi important que l'autre?

Mme Becky Cudmore: Merci. Je suis heureuse d'avoir l'occasion de clarifier les choses.

Je ne pense pas que les amendes soient plus importantes; au contraire, j'estime que la sensibilisation joue un rôle plus important. Par contre, ces mesures punitives nous permettent de nous attaquer à ce problème d'importation illégale sur deux fronts.

L'hon. Lawrence MacAulay: Pour ce qui est des amendes, ce sont des sanctions au criminel car l'acte lui-même est criminel.

L'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs comporte un engagement à élaborer une détection précoce et une intervention rapide. Nous savons qu'il y a 17,5 millions de dollars qui y ont été affectés et j'aimerais que vous nous expliquiez le travail effectué jusqu'à présent et nous disiez ce qu'il reste à faire. Plus précisément, j'aimerais que vous nous parliez de ce qu'ont fait le gouvernement du Canada, par le biais du ministère des Pêches et des Océans ou du ministère de l'Environnement, et les gouvernements provinciaux.

Mme Becky Cudmore: Bien sûr. C'est vrai qu'il y a un engagement qui a été pris pour que soit élaboré un système d'intervention rapide ainsi qu'un cadre qui nous permettrait de mieux comprendre les responsabilités de chacun. Nous avons de la chance en ce sens que nous avons pu nous inspirer de ce qui a déjà été fait dans le domaine.

Par ailleurs, les autorités américaines, comme nous, s'intéressent à ces espèces, qui sont prioritaires dans nos deux pays. Nous avons fait en sorte de pouvoir mettre en branle notre système d'intervention rapide ensemble. En outre, les choses vont bon train en ce qui a trait à l'élaboration du cadre, la définition des responsabilités entre autres. Nous collaborons également avec la province de l'Ontario dans le but de mettre en place un cadre d'intervention rapide national.

Nous travaillons donc sur ces deux plans et les choses vont bon train. Nous serons en mesure de respecter l'échéance définie dans l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs.

• (1025)

L'hon. Lawrence MacAulay: Monsieur Mandrak, parlons-nous de quelque chose qui est tout simplement inévitable? Il est impossible d'éviter complètement les inondations. Cette espèce va-t-elle inévitablement se retrouver dans les Grands Lacs?

M. Nick Mandrak: Ce serait une erreur de penser que c'est inévitable. Je pense que nous devrions plutôt tenter de prévenir l'inévitable.

L'hon. Lawrence MacAulay: Disons qu'un petit nombre d'individus se retrouvaient dans les Grands Lacs et qu'ils étaient détectés grâce à notre système de détection précoce, qui est très important à mon avis, pensez-vous qu'on pourrait les éradiquer? Peut-on l'espérer, étant donné ce qui s'est passé ailleurs dans le monde?

M. Nick Mandrak: Il est très difficile de vraiment éradiquer une espèce. Par contre, nous sommes parfaitement en mesure de réduire la taille des populations et de ralentir la progression de l'espèce. S'il y a une espèce qui se retrouve effectivement dans les Grands Lacs, on ne devrait pas baisser les bras et se dire que tout est perdu. En effet, nous ne sommes pas à court de moyens qui nous permettent de minimiser les impacts, à savoir la réduction des populations et le ralentissement de leur progression.

L'hon. Lawrence MacAulay: Il ne vous sera sans doute pas facile de répondre à ma question, mais je la pose quand même parce que les gens ont du mal à se rendre compte de l'ampleur des répercussions économiques qu'aurait une invasion potentielle. Je vais donc vous donner l'occasion de réagir.

Il n'est pas toujours facile d'inciter les gouvernements à débloquer les ressources nécessaires, ni même à vraiment comprendre l'ampleur des effets dévastateurs qu'aurait la présence d'espèces envahissantes sur l'économie, mais également sur le secteur des pêches dans la région des Grands Lacs. Je cherche un peu mes mots. Il est clair, comme l'a dit David Burden, que vos budgets ne sont pas illimités. Les fonds sont-ils insuffisants au Canada et même aux États-Unis? Partageons-nous les coûts équitablement, ou assumons-nous une part disproportionnée des coûts de gestion de ce type de situation?

Qu'en dites-vous?

M. David Burden: La réalité, c'est qu'on fait appel à des ressources pour gérer un problème qui existe déjà aux États-Unis.

L'hon. Lawrence MacAulay: Oui.

M. David Burden: Ça, ça nous est très utile. Le fait qu'on puisse s'inspirer de ce que font les Américains nous aide énormément.

Pour en revenir à l'analyse économique et aux répercussions de tout ceci, comme je l'ai dit, l'analyse canadienne sera terminée au printemps. Mais on peut dire d'ores et déjà qu'étant donné ce qui s'est passé aux États-Unis et les problèmes qui ont été causés pour le secteur des pêches, mais également pour le tourisme et les activités touristiques aquatiques, que ce serait une catastrophe.

Pour décrire notre façon de voir les choses, j'aime bien utiliser l'exemple de nos modes de recherche et de sauvetage: mieux vaut prévenir et sensibiliser que gérer une tragédie. C'est exactement la même chose pour les espèces envahissantes. Avec les ressources nécessaires, la sensibilisation devrait porter fruit. Nous faisons tout en notre pouvoir pour nous assurer qu'il n'y a pas d'invasion. Mais si invasion il y a, nous pensons savoir où se situent les points d'entrée et avons mis en place les relations et effectué la planification dont nous aurons besoin pour ne pas perdre une seconde. Ainsi, les dommages causés ne seront pas aussi importants qu'aux États-Unis.

L'hon. Lawrence MacAulay: Il est important...

Le président: Merci, monsieur MacAulay. Votre temps est écoulé. Monsieur Mai.

[Français]

M. Hoang Mai (Brossard—La Prairie, NPD): Merci, monsieur le président.

Je remercie les témoins de leurs présentations.

Je siège habituellement au Comité permanent des finances. Je vais donc peut-être poser des questions auxquelles on a déjà répondu.

J'aimerais mieux comprendre. En ce qui a trait au financement ou aux compressions prévues dans le budget, monsieur Burden, vous avez dit que composer avec cela faisait partie de votre rôle. Pouvez-vous nous expliquer quelles compressions ont eu un impact direct au sein de ce ministère ou sur ces études? Y en a-t-il eu?

• (1030)

M. David Burden: Il n'y en a eu aucun relativement à la problématique liée à la carpe asiatique.

M. Hoang Mai: C'est bien.

Parlons du financement. Je vois que vous avez reçu 17,5 millions de dollars pour l'étude. Que se passera-t-il après ce programme de cinq ans? On sait que c'est de la prévention. Par conséquent, l'argent sert présentement à la prévention puisqu'il n'y a pas encore d'intervention. Après cinq ans, lorsque ce budget sera dépensé, la structure restera-t-elle en place? Pouvons-nous nous assurer qu'il n'y aura pas d'impact négatif en ce qui a trait au problème de la carpe? Faudra-t-il demander de nouveau du financement?

M. David Burden: Nous avons reçu du financement temporaire pour cinq ans. Je suis certain que, dans quatre ans, mon équipe fera le nécessaire pour que nous ayons les fonds nécessaires pour continuer notre travail.

M. Hoang Mai: En tant que responsable qui dirige les activités relatives au budget, vous devez dire d'un programme, au sujet duquel il y a eu des réductions, que cela va dépendre des fonds qui seront alloués. Cependant, compte tenu de l'impact négatif que la présence de carpes asiatiques peut avoir au Canada, ne pensez-vous pas qu'on devrait plutôt avoir une structure fixe à long terme? Le point le plus important est la prévention. Ne devrait-on pas avoir un système dont les bases, que vous avez établies et que vous allez continuer d'appuyer, demeureront si on ne veut pas que les carpes prolifèrent au Canada?

M. David Burden: Oui, vous avez raison, mais on peut aussi commencer par créer un programme, l'améliorer pendant les cinq premières années et, par la suite, transmettre des observations et des recommandations au gouvernement pour les années subséquentes.

M. Hoang Mai: En ce qui a trait au montant de 17,5 millions de dollars, j'aimerais savoir quelles dépenses sont réservées pour mettre en place la structure. Combien d'entre elles sont simplement réservées pour les études?

J'ai aussi compris qu'on peut bénéficier de ce qui se fait aux États-Unis. Le fait qu'il s'agisse de prévention nous coûte moins cher. Néanmoins, quel pourcentage approximatif des dépenses sert vraiment à mettre en place une infrastructure qui nous servira à long terme?

M. David Burden: Il n'est pas vraiment possible de répondre à cette question présentement. On commence à peine à entreprendre l'analyse pour vérifier le pourcentage qu'on réserve à chaque partie. Avant la fin de cette année, on pourra avoir un programme en place.

M. Hoang Mai: Je crois que mon collègue aimerait poser une question.

[Traduction]

M. Philip Toone: Je ne pense pas qu'il soit complètement irréaliste de dire que la carpe asiatique sera introduite à un moment ou à un autre dans le lac Michigan. D'ailleurs, il suffirait peut-être d'une coupure de courant pour que l'espèce envahisse le lac. Serait-il alors possible de confiner l'espace au lac Michigan?

Mme Becky Cudmore: Possible? En raison de la nature du travail qui se fait au sein du système fluvial de la région de Chicago, il y a beaucoup de personnes qui travaillent sur le terrain. Des kilomètres de filets ont été posés.

On a précisé plus tôt qu'à l'échelle mondiale, on ne se débrouille pas très bien quand il s'agit d'éradiquer certaines espèces. C'est parce que nous sommes toujours en mode réaction et que nous ne les recherchons pas activement. En effet, nous découvrons les espèces envahissantes une fois qu'elles sont bien établies.

M. Philip Toone: Y a-t-il du financement réservé à ça?

•(1035)

Mme Becky Cudmore: À quoi?

M. Philip Toone: Y a-t-il un budget pour un plan B qui serait de confiner la carpe asiatique au lac Michigan?

Mme Becky Cudmore: Oui, beaucoup de recherches ont été effectuées sur le confinement et sur les moyens de diriger les poissons vers une zone où il serait alors possible de les pêcher. Il serait également possible de déverser du poisson dans une zone restreinte. À l'heure actuelle, beaucoup de chercheurs travaillent à

l'élaboration d'un plan B. L'idée, c'est que tout n'est pas perdu, au contraire, et qu'il serait possible de ralentir ou de prévenir la dispersion de l'espèce et ses conséquences. En ralentissant la progression de l'espèce, nous nous donnons plus de temps pour faire des recherches plus poussées. Et nous pouvons pêcher les poissons ou les diriger dans des zones où nous pouvons procéder à l'éradication.

Le président: Merci beaucoup.

Monsieur Weston.

M. John Weston (West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country, PCC): Monsieur Mandrak, vous avez dit que la stratégie de survie de ces carpes était de grossir de façon à ce qu'aucun prédateur n'ait pas la mâchoire assez grande pour le gober et ça m'a vraiment intrigué. Ce ne serait pas une mauvaise stratégie pour un parti politique.

Existent-ils des prédateurs qui pourraient être introduits pour éliminer les carpes de différentes tailles?

M. Nick Mandrak: Par le passé, l'introduction d'un organisme afin d'en contrôler un autre n'a pas vraiment très bien marché. On se retrouve en général face à des conséquences non prévues. Même si on arrive à bien gérer la population de l'organisme visé, l'organisme introduit s'attaque en général à autre chose, typiquement une espèce indigène. Ça ne marche pas très bien.

Il existe par contre des prédateurs de la zone d'origine des carpes, mais leur évolution s'est faite sur des dizaines de milliers d'années. Si on était prêt à attendre des dizaines de milliers d'années, un équilibre serait sans doute atteint dans les Grands Lacs également. Comme l'a dit M. Sopuck plus tôt, nous savons que les populations d'espèces envahissantes augmentent, puis diminuent, puis augmentent. À un moment donné, un équilibre serait atteint, mais ça prendrait beaucoup trop de temps et nous ne pourrions pas accepter les préjudices économiques que la période de transition engendrerait.

M. John Weston: Votre photo est très percutante. Le néophyte penserait qu'en vertu de la théorie malthusienne de la population, la carpe n'aurait plus rien à manger, mais vous avez clairement dit que ce n'était pas le cas et que son expansion ne connaissait pas de limite.

M. Nick Mandrak: Ce qu'il faut comprendre, c'est qu'il restera toujours quelque chose à manger. Par contre, à un moment donné la quantité de nourriture serait insuffisante pour maintenir la population à un niveau x, et voilà pourquoi je vous ai parlé de contraction et d'expansion de la population. Il y a contraction quand il n'y a plus rien à manger. La population décline, il y a plus à manger, et le nombre d'individus augmente. Comme vous pouvez le voir sur nos modèles, il y a suffisamment à manger dans certaines zones comme le bassin occidental du lac Érié, Green Bay, et d'autres régions des Grands Lacs pour que les populations atteignent les niveaux dont on a parlé.

M. John Weston: L'expansion continuera.

M. Nick Mandrak: La photo, c'est une des meilleures façons de sensibiliser les gens. En effet, ceux qui la voient ou voient d'autres images sur YouTube ou à la télévision ne peuvent s'en détourner.

[Français]

M. John Weston: Monsieur Burden, vous avez commencé à répondre à une question de M. Toone concernant les compressions. Vous avez dit que les injections de fonds sont présentement plus grandes que les compressions.

Aviez-vous complété votre réponse ou y a-t-il autre chose que vous voulez ajouter?

[Traduction]

M. David Burden: J'ai voulu tout simplement clarifier les choses. J'ai connu des fluctuations au fil de ma carrière. Pour ce qui est de la carpe asiatique et de nos obligations en vertu de l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs, nous avons les ressources et les capacités nécessaires pour nous en acquitter.

Certains secteurs au sein du ministère ont obtenu des injections de fonds. Il y a des choix à faire et une redistribution de fonds à l'interne. Mais dans le cas de dossiers prioritaires, les ressources adéquates sont attribuées. Et c'est ce qui a été fait dans ce cas-ci.

M. John Weston: M. MacAulay a parlé de la question des amendes. Il a dit que les amendes ne permettaient de s'attaquer qu'aux éléments criminels, mais il est clair qu'elles existent pour dissuader les gens qui voudraient importer des espèces interdites, n'est-ce pas, madame Cudmore?

Mme Becky Cudmore: Oui, il s'agit d'un moyen d'expliquer que cela est tout simplement inacceptable. L'on ne peut pas être en possession de ces espèces lorsqu'elles sont encore en vie. Elles sont destinées à la vente. Elles n'ont pas été destinées à être libérées dans l'environnement, bien que cela se soit vu par le passé. Des amendes et des interdictions permettent d'envoyer le message selon lequel ce type de comportement est inacceptable. L'on ne peut pas relâcher ces espèces lorsqu'elles sont encore en vie.

•(1040)

M. John Weston: Ces amendes ont été créées lorsqu'on a modifié la Loi sur les pêches. De quelles modifications s'agit-il?

M. David Burden: Il s'agit des modifications qui ont été apportées par le biais de la Loi d'exécution du budget de 2012.

M. John Weston: Il s'agissait du projet de loi C-38.

M. David Burden: Oui.

M. John Weston: Changeons maintenant de sujet. La Commission mixte internationale est ici cette semaine. Je ne sais pas si cette commission a quelque chose à dire au sujet de la collaboration conjointe dont vous nous parliez. J'ai été agréablement surpris d'entendre que vous ne vous heurtez à aucun obstacle lorsque vous faites face aux questions de frontières politiques ou de séparation des organismes. Il me semble qu'il y a beaucoup de collaboration entre vous.

Est-ce que vous pensez que je devrais poser une question particulière à la Commission mixte internationale lorsque j'aurai l'occasion de rencontrer ses membres cette semaine?

M. David Burden: C'est un peu comme si vous demandiez à un enfant dans un magasin de bonbons ce qu'il souhaiterait avoir.

Tout d'abord, je pense qu'il faudrait parler de l'importance de maintenir la collaboration binationale. Pour être franc, il ne s'agit pas d'une question politique. Il s'agit plutôt d'une question de collaboration. Nous l'avons vu dans bon nombre d'entités. Il y a notamment le travail qui est effectué par la CMI. Puis le travail qui est effectué, comme je l'ai indiqué, par le biais du Asian Carp Regional Coordinating Committee et le travail que nous effectuons avec la Commission des pêcheries des Grands Lacs et d'autres organisations binationales.

Je pense qu'il faudrait tout simplement demander aux gens de continuer à faire ce qu'ils font et, si possible, d'accroître les occurrences de ce genre de collaboration et d'intégration.

Le président: Merci, monsieur Weston.

M. John Weston: Puis-je poser une dernière question?

Le président: Non, je suis désolé. Votre temps est écoulé.

Monsieur Woodworth, la parole est à vous.

M. Stephen Woodworth: Merci beaucoup, monsieur le président. Bienvenue à tous. Je vous remercie d'être venus. Cela ne fait pas longtemps que je siège au comité, alors je ne connais pas encore très bien toute la terminologie exotique relative aux pêches, comme, notamment, les pseudo-fèces et les piscicides. J'espère que je n'aurai pas mal interprété vos propos.

J'aimerais mettre l'accent sur les barrières. J'aimerais d'abord poser une question à Mme Cudmore. J'aimerais tout d'abord m'assurer que j'ai bien compris que la carpe à grosse tête ne se trouve pas dans le lac Michigan. Est-ce exact?

Mme Becky Cudmore: Oui.

M. Stephen Woodworth: Je suis en train de regarder la page 4 de votre mémoire. L'on indique qu'il existe cinq points d'entrée à partir du Chicago Area Waterway System. Deux d'entre eux ne semblent pas être liés à des structures de cours d'eau ou à des installations d'eau. Il s'agit du Indiana Harbor and Canal et du Burns Small Boat Harbor. Ai-je bien compris? Ils semblent représenter des points d'accès directs dans le lac Michigan.

M. Nick Mandrak: Il y a également le troisième port, soit le Calumet Harbor.

Mme Becky Cudmore: Oui.

M. Stephen Woodworth: Je ne l'ai pas mentionné parce que je pensais qu'il y avait une structure de cours d'eau en amont de la rivière.

M. Nick Mandrak: Il s'agit d'une structure d'écluse et de barrage. Nous savons que les poissons peuvent traverser de telles structures, comme ils l'ont fait dans le Mississippi.

M. Stephen Woodworth: Vous avez parlé tout à l'heure de filtres électriques. Est-ce que vous pouvez me préciser si ces mécanismes de détection se trouvent dans ces cinq emplacements?

Mme Becky Cudmore: Afin de maximiser la capacité d'empêcher la propagation dans les cinq régions, la barrière électrique se trouve plus loin en aval. Il s'agit du numéro 7. Des populations se trouvent passablement en aval de cet emplacement.

M. Stephen Woodworth: Très bien.

Mme Becky Cudmore: Il s'agit de les empêcher de remonter et d'atteindre ces zones. Il s'agit du goulot d'étranglement, le numéro 7.

M. Stephen Woodworth: Vous m'avez peut-être aidé à comprendre une des choses qui me troublaient, quand on parle à la page 9 de votre rapport, à savoir que l'équipe de gestion s'était demandé quelle était l'efficacité de la barrière. Pourtant, une évaluation détaillée de l'efficacité de la barrière n'a pas été menée dans le cadre de l'évaluation des risques. Selon moi, cela aurait été la première chose à faire. On aurait dû s'assurer que la barrière était efficace.

Vous dites qu'il n'y a pas encore de problème dans la zone 7. N'y aurait-il pas un autre moyen d'analyser l'efficacité de la barrière, de façon théorique du moins, pour nous rassurer à cet égard?

•(1045)

Mme Becky Cudmore: Il y a une étude qui est en cours aux États-Unis afin de déterminer l'efficacité de la barrière. Jusqu'à présent, la surveillance de la barrière démontre qu'elle fonctionne selon l'objectif visé. Les Américains étiquettent d'autres espèces dans le secteur, lesquelles s'approchent de la barrière électrique. Expérimentant un inconfort, elles font marche arrière. Même si nous n'avons pas évalué la barrière comme telle, nous tenons compte du fait qu'elle existe et qu'elle fonctionne selon l'objectif visé.

M. Stephen Woodworth: Permettez-moi d'insister mais quand vous dites « elle fonctionne selon l'objectif visé », dois-je comprendre que son efficacité est totale?

Mme Becky Cudmore: Non, je ne pense pas que l'on puisse prétendre qu'une mesure de ce genre pourrait être efficace à 100 p. 100. Cependant, cette mesure tient compte des espèces adultes et des alevins également. On a fait des études pour déterminer quel est le niveau d'électrification le plus efficace pour stopper le flux.

M. Stephen Woodworth: Dans combien de temps aurons-nous le résultat de ces études?

Mme Becky Cudmore: Pour ce qui est de l'efficacité de la barrière, on s'attend à ce que ce soit plus tard cette année ou tôt au début de la prochaine année civile.

M. Stephen Woodworth: C'est bientôt.

Mme Becky Cudmore: Oui.

M. Stephen Woodworth: Très bien, merci.

Il y a une autre chose qui m'intéresse et excusez-moi si je l'ai oubliée au cours de notre discussion. Je voudrais des précisions sur les responsabilités en matière de compétences.

Ma question s'adresse à M. Burden. Je ne me trompe pas en disant que la principale responsabilité incombe au MPO, et non pas à Environnement Canada, n'est-ce pas?

M. David Burden: C'est exact.

M. Stephen Woodworth: Par ailleurs, manifestement, le gouvernement de l'Ontario a un intérêt important dans ce dossier, si bien que je suppose qu'à ce niveau, quelqu'un ou un ministère ontarien assume une responsabilité semblable, n'est-ce pas?

Où cette responsabilité se situerait-elle?

M. David Burden: Au niveau du gouvernement de l'Ontario, l'essentiel de notre travail passe par le ministère des Ressources naturelles. Notre tâche concerne les pêches et c'est ce ministère qui gère les pêches.

Par ailleurs, nous avons parlé de l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs, qui concerne le Canada et les États-Unis. Il comporte un aspect national qui fait actuellement l'objet de négociations, c'est-à-dire un accord Canada-Ontario. Cet accord prévoit les modalités de gouvernance et les clauses d'un partenariat entre le Canada et l'Ontario pour ce qui est de l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs.

Le président: Merci, monsieur Woodworth.

M. Stephen Woodworth: C'est précisément ce dont je voulais parler, mais mon temps est écoulé.

Merci.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Woodworth.

Je tiens à remercier nos témoins au nom de tous les membres du comité. Nous vous sommes reconnaissants d'avoir pris le temps de nous rencontrer aujourd'hui pour répondre à nos nombreuses questions.

Puisque nous avons terminé nos travaux, la séance est levée.

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :*
Les Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

If undelivered, return COVER ONLY to:
Publishing and Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les
Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Téléphone : 613-941-5995 ou 1-800-635-7943
Télécopieur : 613-954-5779 ou 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à
l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Additional copies may be obtained from: Publishing and
Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5
Telephone: 613-941-5995 or 1-800-635-7943
Fax: 613-954-5779 or 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the
following address: <http://www.parl.gc.ca>